

Simonne Monet-Chartrand : *Pionnières québécoises et regroupements de femmes 1970-1990*

Marthe Bergeron

Volume 7, numéro 2, 1994

Représentations

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057804ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057804ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bergeron, M. (1994). Compte rendu de [Simonne Monet-Chartrand : *Pionnières québécoises et regroupements de femmes 1970-1990*]. *Recherches féministes*, 7(2), 168–170. <https://doi.org/10.7202/057804ar>

Simonne Monet-Chartrand : *Pionnières québécoises et regroupements de femmes 1970-1990*. Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 1994, 367 p.

Après avoir publié un premier volume sur les pionnières québécoises en 1990, Simonne Monet-Chartrand a réuni toute la documentation nécessaire à la publication d'un deuxième ouvrage se rapportant cette fois aux pionnières des années 1970-1990. Il s'agit en fait d'articles de journaux ou de revues, d'extraits de comptes rendus, de mémoires ou de curriculum vitae, quelquefois annotés par Mme Monet-Chartrand. C'est également une oeuvre posthume à la mémoire de l'auteure décédée en 1993. À sa demande, Diane Cailhier et Alain Chartrand ont classé et fait publier les nombreux documents qu'elle avait réunis. Cet ouvrage de référence nous fait connaître ou reconnaître les femmes québécoises qui ont marqué cette période ainsi que des groupements et des associations qui ont vu le jour pendant ces 20 années. L'auteure livre ici une partie de l'histoire contemporaine des femmes vue par les journalistes, les pionnières ou encore par les groupements eux-mêmes.

Les trois premiers chapitres traitent respectivement de l'Année internationale de la femme, de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et des organismes gouvernementaux. Que ce soit dans les médias, les consultations ou la naissance de nouveaux organismes, on peut sentir la très grande fébrilité qui régnait alors et l'intérêt passionné que les femmes apportaient à leur cause.

Exceptionnelle, l'année 1975, proclamée par les Nations Unies « Année internationale de la femme », permit le développement d'un très grand sentiment de solidarité ainsi qu'une prise de conscience collective et individuelle des femmes, outre qu'elle suscita des discussions et des controverses, des changements de mentalités et des prises de décision. La Conférence de Mexico et le Congrès mondial de Berlin ont confirmé la portée internationale de l'année 1975.

Quant à la FFQ, fondée en 1966, elle se distingue par les nombreux dossiers qu'elle a pilotés : la réforme du droit de la famille, la reconnaissance du congé de maternité, la dénonciation du sexisme dans les médias et les manuels scolaires et celle de la violence faite aux femmes. Cet organisme aura donné à plusieurs la formation, l'information, la sensibilisation sur les plans social, politique et administratif, en particulier grâce aux cours qu'il préparait et donnait.

L'importance du Conseil du statut de la femme (CSF) et du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (CCCSF) a également été souligné. Selon Simonne Monet-Chartrand, le Conseil du statut de la femme s'est avéré « un lien privilégié entre les groupes féminins et les ministres d'office du Conseil, afin de les sensibiliser aux droits des Québécoises » (p. 55). Cet organisme a fait avancer plusieurs dossiers : la santé mentale, les femmes immigrantes, l'indépendance économique, l'étude des nouvelles technologies de reproduction, l'équité salariale, pour ne citer que ceux-là. Le CSF fut au coeur de nombreux débats et de démarches de plus en plus politiques.

Le quatrième chapitre donne un aperçu des défis relevés et du travail accompli par les groupements et les associations. Les groupes et les systèmes de lutte se multiplient. On analyse l'oppression des femmes selon différentes grilles. Les points d'entente sont nombreux, mais des désaccords apparaissent aussi selon les idéologies. Du Front de libération des femmes du Québec (1969)

au Regroupement des femmes québécoises (1976), jusqu'au Regroupement provincial des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (1978), ce fut non seulement une prise de conscience de l'oppression des femmes et des mille formes qu'elle revêt, mais également la création et l'utilisation de moyens socio-économico-politiques pour y mettre fin.

Lorsque le syndicalisme est abordé, on remarque, là plus qu'ailleurs peut-être, le chemin parcouru. Mais on mesure plus encore celui qui reste à parcourir : équité salariale, solutions aux problèmes de harcèlement sexuel, congé de maternité, etc. Des femmes comme Jeanne Tellier-Cormier (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)), Diane Lavallée (Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ)), Lorraine Pagé (Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)) et Monique Simard (Confédération des syndicats nationaux (CSN)) ont toutes contribué à l'amélioration de la condition des femmes dans leur secteur respectif. Elles ont voulu briser certains stéréotypes et préjugés et ont essayé d'établir de nouvelles règles sur des bases plus féministes en misant le plus souvent sur le non-affrontement. On peut citer, entre autres luttes, la réforme des associations professionnelles (1974) et les congés de maternité payés (encore inexistant au milieu des années 1970).

En ce qui concerne les domaines de la santé et des professions, l'ouvrage de Simonne Monet-Chartrand fait remarquer le très grand nombre de femmes sur le « terrain » mais aussi leur sous-représentation du côté du pouvoir. Il souligne l'absence ou le peu de visibilité des femmes scientifiques dans l'histoire. Il retrace également le projet féministe et collectif d'une prise en charge des femmes par elles-mêmes qui a donné lieu à la création de nombreux centres de femmes. L'auteure aborde en outre le dossier des sages-femmes du Québec; les démarches entreprises par celles-ci s'inscrivent dans le prolongement de la réappropriation du corps de la femme et vont dans le sens d'une démedicalisation de l'accouchement.

Si, dans le domaine économique, la majorité des femmes occupent encore des postes subalternes ou situés dans des secteurs traditionnellement féminins, une citation de Francine Harel-Giasson et de Marie-Françoise Marchis-Mouren rappelle que l'époque des années 1960 a tout de même été déterminante pour l'avancement des femmes (p. 161-163). La baisse du taux de natalité, l'augmentation des divorces, l'adoption, en 1964, du projet de loi 16 et la montée du féminisme, tout cela a contribué à l'augmentation du nombre de femmes qui ont pu étudier et travailler. Maintenant, une proportion de plus en plus élevée de femmes possède, en tout ou en partie, sa propre entreprise. On résume, dans ce chapitre, la lutte des femmes collaboratrices, depuis l'affaire *Murdoch c. Murdoch* qui a soulevé tant d'indignation, en passant par le « Rapport bleu » de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), la modification à la loi sur l'impôt en 1981, jusqu'au projet de loi 146 en 1989.

Ce recueil de textes permet de constater que les femmes dans l'Église n'ont pas eu la partie plus facile. Malgré leurs responsabilités sans cesse croissantes, elles n'ont pas encore accès au sacerdoce et, comme l'exprime Marie-Reine Deslandes, coordonnatrice d'une communauté paroissiale, « Nous ne sommes qu'à l'aube de la présence des femmes dans les structures de l'Église » (p. 196).

Le volet suivant renseigne sur les groupes de recherches et d'études féministes, soit le Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement et la recherche

féministe (GIERF) et l'Institut de recherches et études féministes (IREF) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), le Groupe de recherche multidisciplinaire féministe (GREMF) de l'Université Laval et l'Institut Simone-De Beauvoir affilié à l'Université Concordia, souvent créés pour pallier le peu de visibilité historique des femmes.

Dans le domaine de la justice, au début des années 1940, Jeanne d'Arc Lemay-Warren et sa soeur étaient les seules étudiantes à la Faculté de droit de l'Université Laval; les hommes se demandaient encore si ce n'était pas exagéré pour des femmes de s'adonner à ce travail intellectuel! M^o Elisabeth Monk, première avocate du Québec, ne pouvait signer des procédures car elle n'était pas admise au Barreau. En 1990, Sylviane Borenstein a été la première femme à présider le Barreau du Québec. L'ouvrage « Pionnières québécoises » montre aussi que d'autres femmes posent des questions et prennent la parole à travers la culture et les médias : des compositrices, des poètes, des écrivaines, des éditrices, des journalistes ou des animatrices. Les femmes cinéastes produisent et réalisent des films qui traitent des préoccupations des femmes; elles restent cependant généralement absentes des postes de pouvoir dans ce domaine. Par ailleurs, qu'en est-il du pouvoir féminin en politique? Malgré nombre d'obstacles à l'entrée des femmes dans ce secteur et leurs propres craintes, un nombre sans cesse grandissant d'entre elles font leur marque en politique et acceptent de prendre la route conduisant au pouvoir. Selon Pierre Drouilly et Jocelyne Dorion (p. 334), « [les députées étaient] en si petit nombre jusqu'à la fin des années 1970 qu'elles furent des "femmes alibi" ». Mais il semble bien, à leur avis, que les années 1980 marquent l'installation définitive de celles-ci dans la sphère politique.

Malgré les progrès des 20 dernières années, les défis sont nombreux au seuil de l'an 2000; selon Mme Monnet-Chartrand, il reste encore un nombre considérable de problèmes à régler collectivement : pensions alimentaires non perçues, femmes âgées vivant en dessous du seuil de la pauvreté, aucun congé de maternité pour les travailleuses de certains secteurs. Cependant, affirme-t-elle, « le féminisme n'est pas mort [...] Il revêt de nouvelles formes d'expression [et] mène à des actions solidaires, vers une quête [...] de justice sociale ».

Marthe Bergeron
Musée de la civilisation
Québec

Geraldine Finn (dir.) : *Limited Edition: Voices of Women, Voices of Feminism*. Halifax, Fernwood Publishing, 1993, 399 p.

Geraldine Finn présente *Limited Edition* comme un recueil d'essais destiné à servir d'introduction au féminisme et aux *Women's Studies*. Le titre choisi veut rappeler que les propos des auteures sont inévitablement « limités » par leur situation politique et sociale particulière : si être féministe signifie pour elles prendre position pour les femmes (« to take the standpoint of women »), explique Geraldine Finn, cela ne présuppose pas qu'il existe une perspective ou des expériences communes à toutes les femmes, autres que la subordination qui leur échoit dans une société qui fonctionne selon le sexe.